

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :			
16 avril 2021	16 avril 2021	2021-0202			
1. Intitulé du projet Construction du parking relais (P+R) Cerisaie sur la commune de Marcq-en-Baroeul					
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (d	ou des) pétitionnaire(s)			
2.1 Personne physique		MANAGER SERVICE SERVIC			
Nom	Prénom				
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Métropole Européenne de Lille (MEL) Damien CASTELAIN, Président				
RCS / SIRET 2 4 5 9 0 0 4	1 0 0 0 0 1 1 Forme jur	ridique EPCI			
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	dimensionnement correspondant du p	cle R. 122-2 du code de l'environnement et			
N° de catégorie et sous-catégorie 41° a)	(Préciser les éventuelles rubriques isse Aire de stationnement ouverte au publ	ues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)			
	4. Caractéristiques générales du pro	iet			
Doivent être annexées au présent formul					
4.1 Nature du projet, y compris les évent					
Le projet consiste en la construction d'un parking relais d'environ 70 places sur un délaissé routier boisé de 3560 m² situé au niveau de l'échangeur autoroutier entre l'A22 et l'avenue de la Marne, à proximité de l'arrêt de tramway "Cerisaie-centre d'affaires". Il nécessitera un défrichement préalable.  La direction Transports de la MEL est Maître d'Ouvrage de ce projet dont l'exploitation sera confiée à llévia (ex Transpole) dans le cadre de la Délégation de Service Public.					

4.2 Objectifs du projet
Le parking relais permettra aux usagers llévia de stationner leur véhicule afin d'emprunter le tramway au niveau de l'arrêt "Cerisaie-centre d'affaires". Le site choisi correspond aux critères d'implantation de ce type d'équipement à savoir la proximité d'un arrêt de transport en commun et la proximité des axes autoroutiers (A22).
A 2 D forther community words to resist
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Les travaux sont prévus sur une durée de 6 mois environ. Ils consisteront en des travaux de défrichement, de terrassement, de réalisation d'une aire de stationnement d'environ 70 places vidéo-surveillée avec contrôle d'accès, de mise en œuvre d'espaces verts et de plantations.
4.2.0 dama on whose diagraphical
4.3.2 dans sa phase d'exploitation  Le parking accueillera environ 70 véhicules maximum. Deux places seront réservés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Les véhicules accéderont au parking par l'entrée située le long de la latérale, avenue de la Marne. Les piétons seront invités à se diriger vers le parvis aménagé en conséquence au niveau du carrefour à feux pour rejoindre l'arrêt de tramway "Cerisaie-centre d'affaires" en sécurité.
llévia assurera la gestion de l'équipement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administration de l'autorité environnem Le projet est soumis à permis d'aménad	entale devra être jointe au(x) dossier	été ou sera-t-Il soumis ? (s) d'autorisation(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	нојеt et superficie globale de l'opératio	n - préciser les unités de mesure utilisées
Grand superficie globale du projet	eurs caractéristiques	Valeur(s)
		3600 m²
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>03°06'41"8</u> 04 Lat. <u>50°40'4</u> 1"456
délaissé autoroutier au niveau de l'échangeur A22 / avenue de la Marne sur la commune de Marcq-en- Baroeul (parcelle non cadastrée)		Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _
4.7 S'aait-il d'une modification/extensi	oignez à votre demande les anne on d'une installation ou d'un ouvrage cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'u	evistant 2 Out Non V
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Une vingtaine d'arbres seront abattus pour les besoins du projet. Afin de d'entraîner des limiter les impacts du projet sur la biodiversité, un traitement paysager et perturbations, des environnemental a toutefois été prévu : conservation de certains arbres, dégradations, des remplacement en plus grand nombre des arbres abattus, création de milieux destructions de la Xd'intérêt écologique (prairies de fauche, noues plantées), gestion des eaux biodiversité pluviales en aérien... existante : faune. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité

d'un site Natura 2000, est-il

susceptible d'avoir

un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site? |X|

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	$\times$	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

/ Population modifications unles activités humaines (agriculture, unbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?  6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés?  Oul Non Si oui, décrivez lesquelles :	Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :  6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage		X	
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	approuvés	ences du projet identi			
	Oui	Non X Si oui, décri	vez lesc	quelles	
			Tugi N		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

cf notice de présentation du projet en annexe

Synthèse des mesures destinées à compenser les effets négatifs du projet :

- espaces perméables maximisés pour permettre l'infiltration à la parcelle (42% de la surface totale dédiées aux espaces verts et aux noues)
- gestion des eaux pluviales en aérien par un réseau de noues plantées qui permettent de tamponner les eaux de ruissellement et de paysager le parking
- création d'une "ceinture verte" en périphérie du parking avec l'implantation de prairies de fauche qui participent au verdissement du site et constituent un réservoir de biodiversité
- adaptation du schéma de stationnement pour conserver un maximum d'arbres
- plantation de 27 arbres-tiges sur l'unité foncière afin de compenser l'abattage des arbres qui ne peuvent être conservés en raison de leur taille et de leur positionnement

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le boisement défriché ne semble pas présenter de valeur particulière. Le projet a toutefois été travaillé pour limiter ses impacts et garantir son insertion dans l'environnement (maintien d'arbres, plantations, gestion des eaux en aérien...). Il permettra ainsi la création de nouveaux biotopes à travers les prairies de fauche et les noues plantées qui contribueront à la biodiversité du secteur et pourront se connecter à la trame verte et bleue (passage du canal de Roubaix à quelques centaines de mètres, trame arborée présente en accompagnement du grand boulevard et des entreprises avoisinantes...). Les espaces non perméables (espaces verts, noues plantées) représenteront 42% du projet minimum.

Au regard de ces éléments, la dispense d'étude d'impact semble être justifiée.

#### 8. Annexes

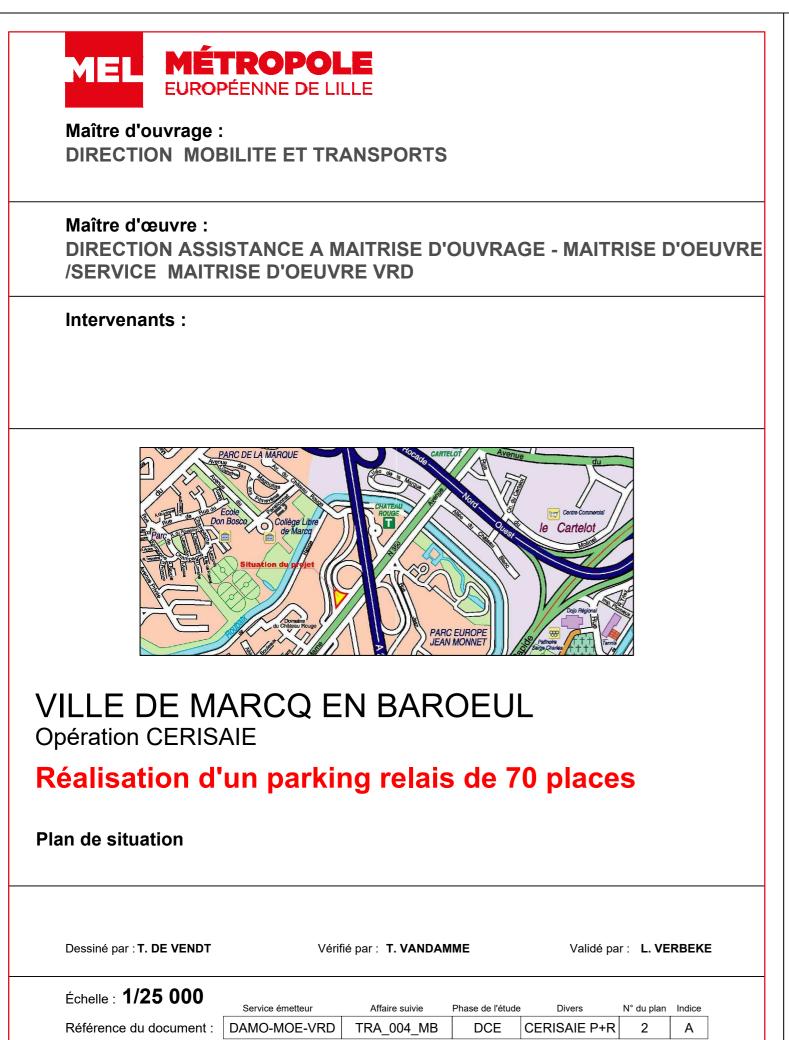
#### 8.1 Annexes obligatoires

	. I Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	$\boxtimes$
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

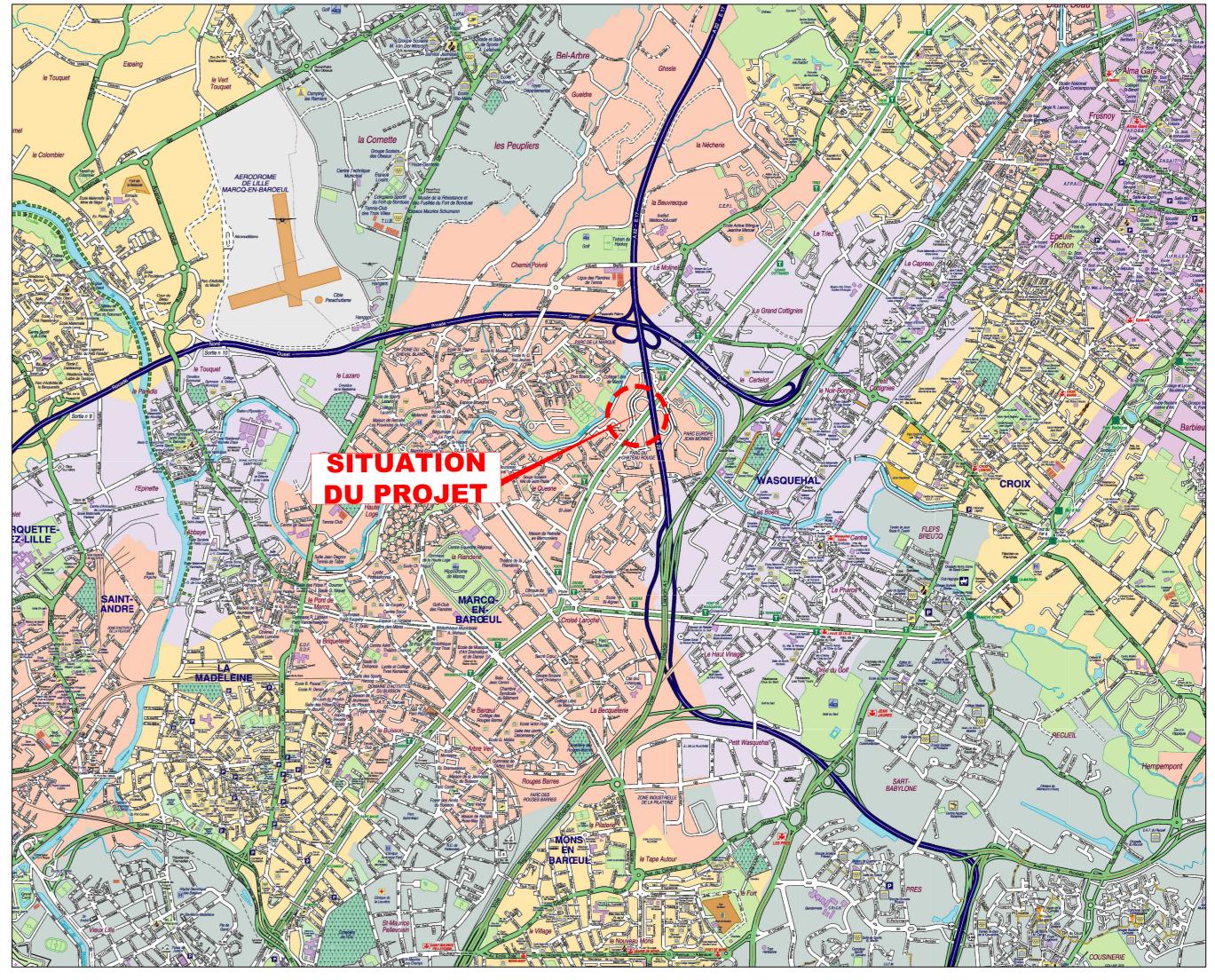
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

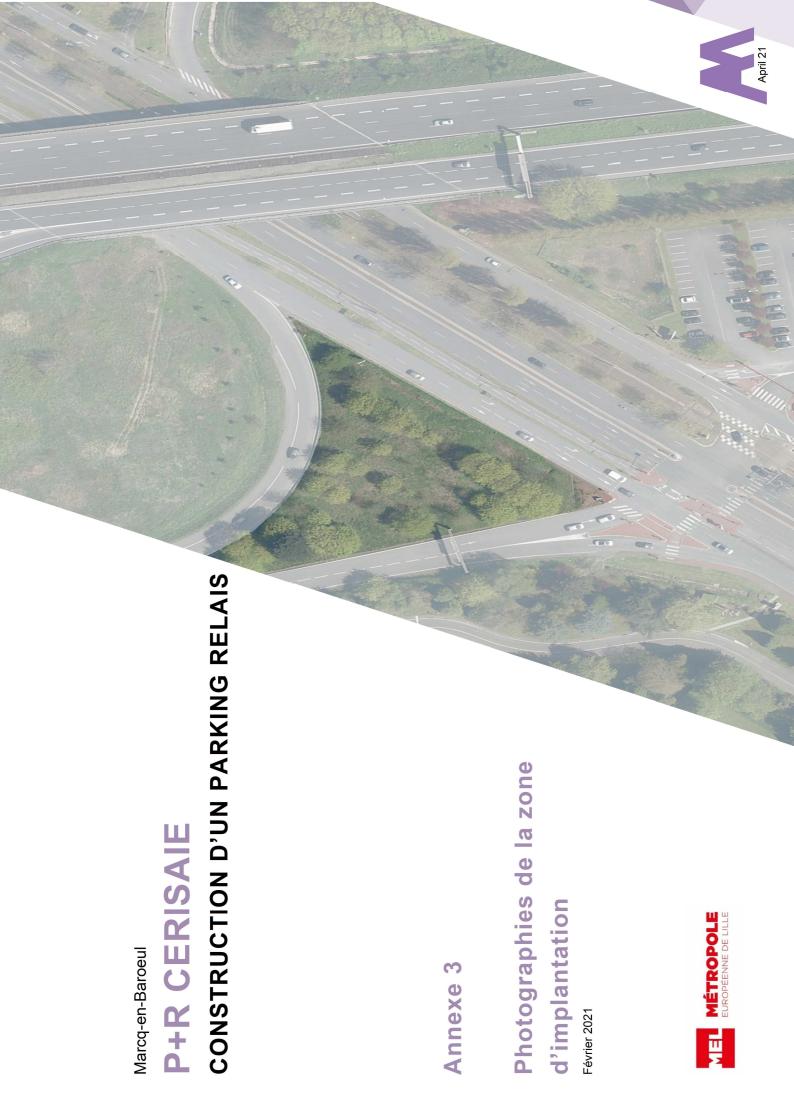
		Objet	
Notice de prés	entation du projet		
		0 5	
la acatific au		9. Engagement et sig	
Je Cenine su	r i nonneur i exactitu	de des renseignements ci-dessus	×
Fait à	LILLE		le, 04/02/2021
Signature	Sébastien Vice-Pr Mobilités, Tra	ésident	



Document créé le : 04/02/2019

N:\1\_DE VENDT\Marcq en Baroeul\TRA\_004\_MB\_CERISAIE\_DCE-METRES2.dwg







Le site prend place dans un paysage dense, urbain, où les informations visuelles routières et urbaines sont nombreuses (grandes constructions, lignes électriques, mobilier urbain, éclairage, signalisation routière...) mais la végétation reste présente, essentiellement en accompagnement de ces éléments urbains.

Dans cet environnement, les masques visuels sont nombreux et le site est peu perceptible dans le paysage lointain (même à moyenne distance). Il est en effet rapidement masqué par la végétation qui accompagne les bâtiments ou les parkings alentours.

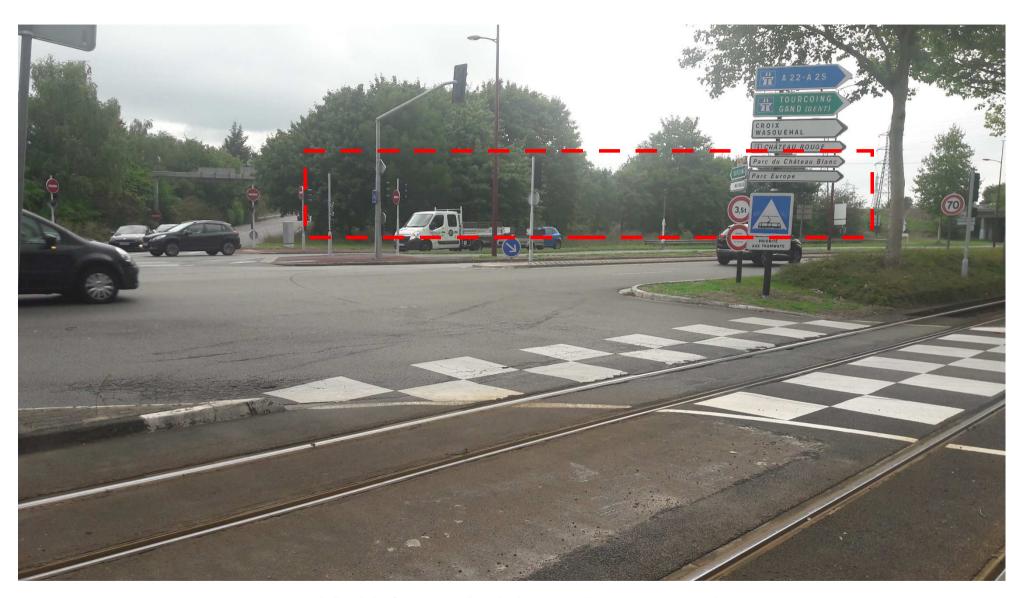
Il est visible essentiellement depuis l'environnement proche, principalement depuis les infrastructures qui structurent le paysage et en constituent les vecteurs de découverte. C'est depuis l'avenue de la Marne que les vues sont les plus ouvertes et prolongées même si le pont formé par l'A22 masque les vues depuis le nord.



Page 2 sur



1 - Depuis l'A22 : le site est à peine perceptible dans cet environnement où les masques visuels sont nombreux, d'autant que la vitesse des véhicules n'offre pas de vues prolongées (source : Google, avril 2016)



2 - Depuis l'arrêt de tramway Cerisaie : les vues sont largement ouvertes vers le site Ce cliché est représentatif des perceptions depuis l'avenue de la Marne, en venant de Lille (Photo du 6 septembre 2018)



3 - Depuis l'Avenue de la Marne, en venant de Tourcoing : le site se dévoile après le passage sous le pont formé par l'A22 (Photo du 6 septembre 2018)

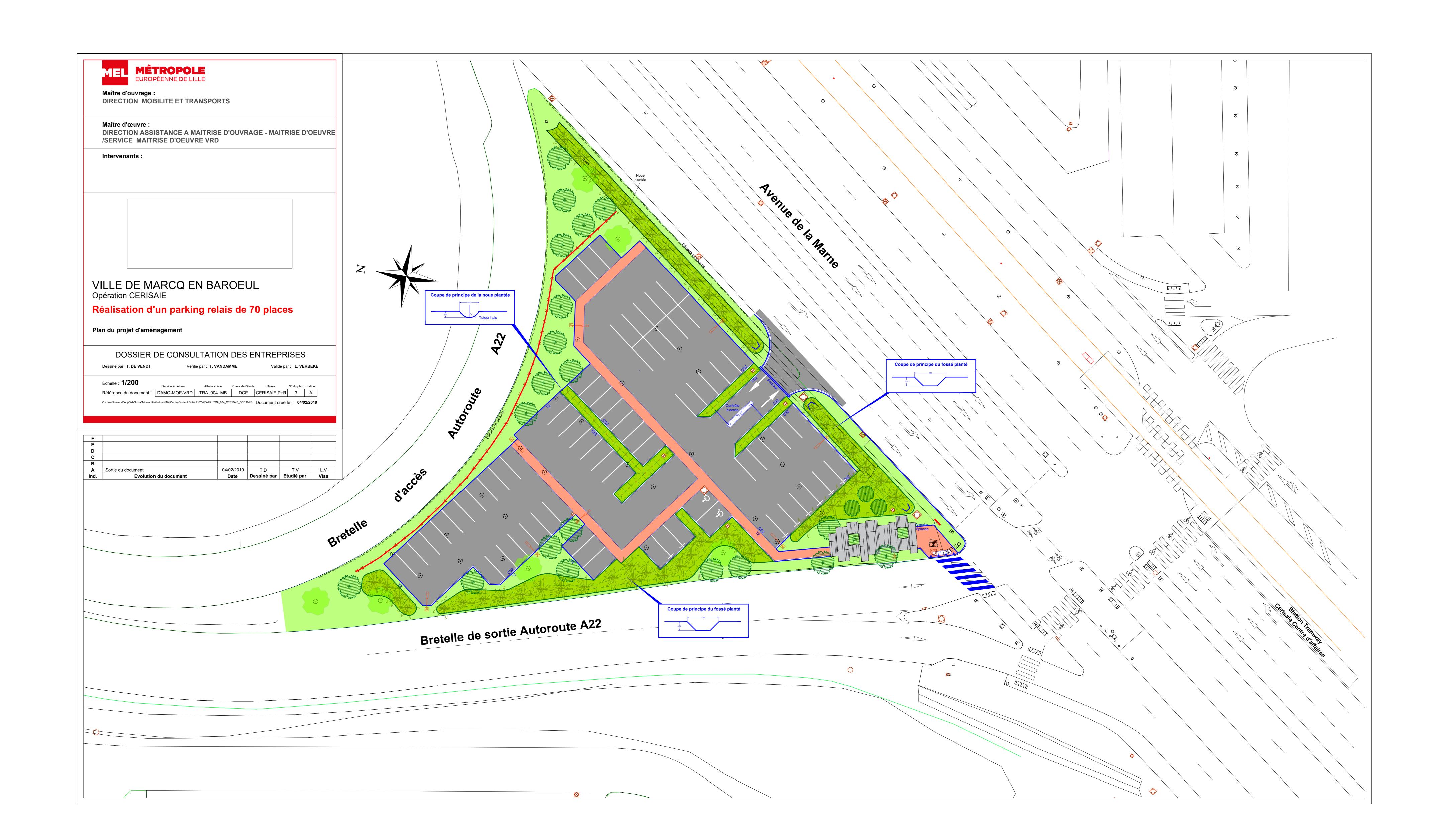


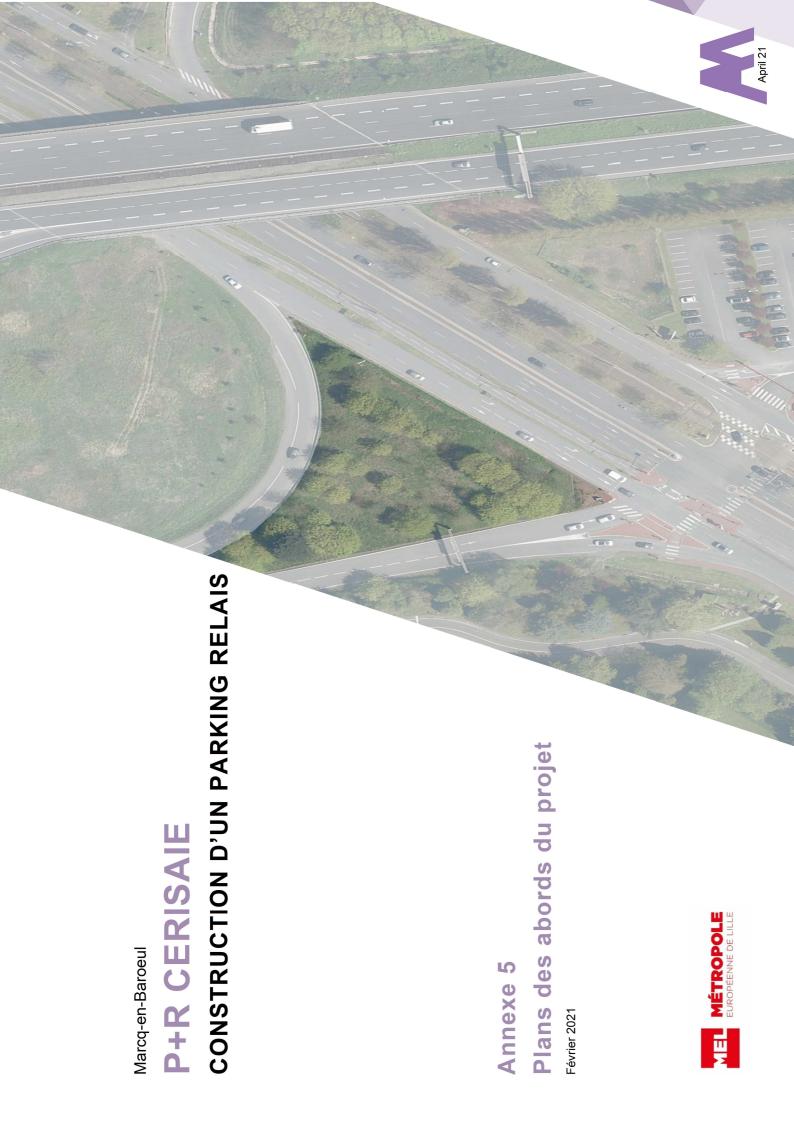
1, rue du Bollon CS 50749 59034 LILLE CEDEX Tal : +33 (0)3 20 21 22 23 Fox : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr

Aménagement et Habitat - Assistance à Maitrise d'Ouvrage et Maitrise d'Œuvre

6

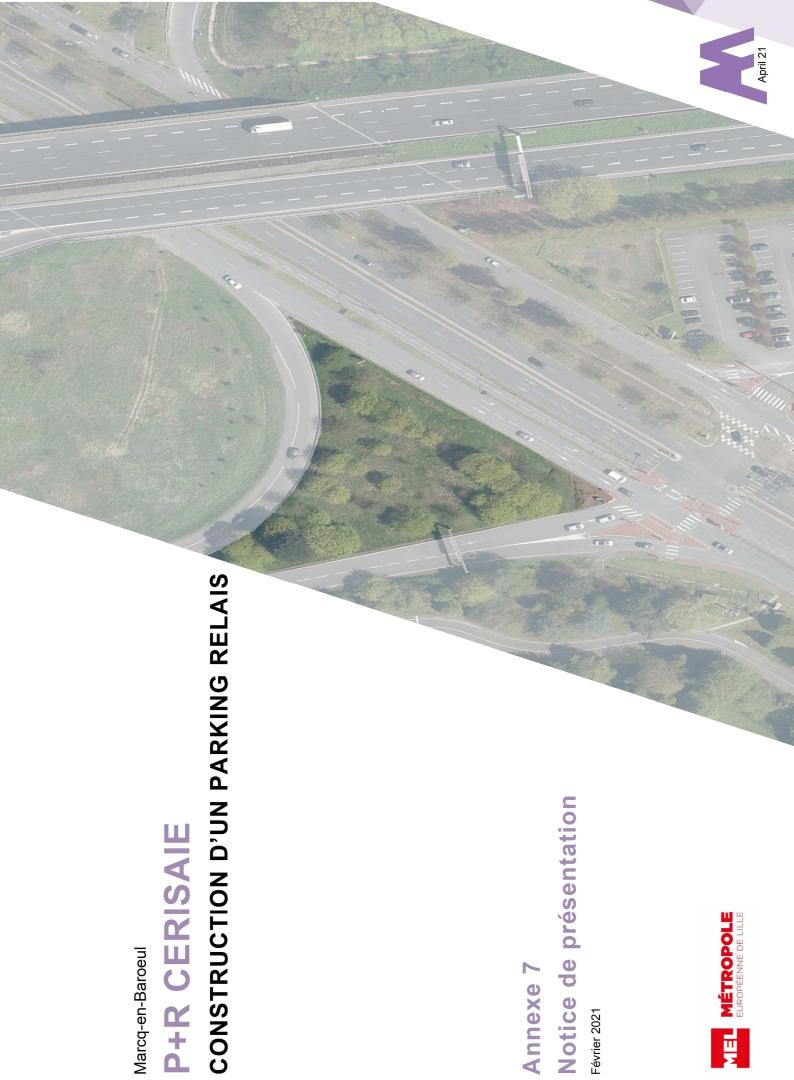








Eléments principaux aux abords



#### 2 - CONTEXTE

Le projet consiste en la création d'un parking relais de 70 places environ, à proximité de l'arrêt de tramway «Cerisaie - centre d'affaires».

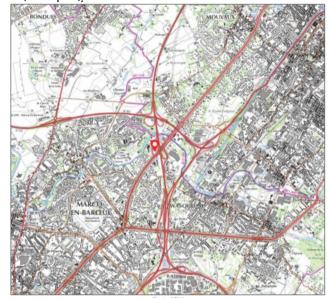
La direction Transports de la Métropole Européenne de Lille (MEL) est Maître d'Ouvrage de ce projet dont l'exploitation sera confiée à Transpole dans le cadre de la Délégation de Service Public.

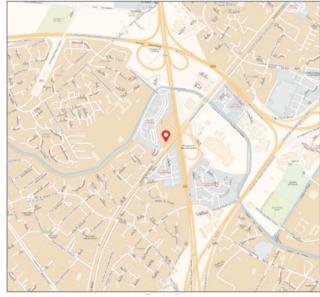
Le site choisi correspond à un délaissé routier de 3560 m², situé au niveau de l'échangeur Marcq-Wasquehal, entre l'avenue de la Marne (grand boulevard reliant Lille à Tourcoing) et les bretelles d'insertion et de sortie de l'autoroute A 22.

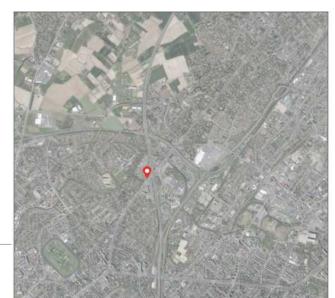
Le parking relais permettra aux usagers Transpole ou TER de stationner gratuitement leur véhicule afin d'emprunter le tramway au niveau de l'arrêt "Cerisaie-centre d'affaires". Le site choisi correspond aux critères d'implantation de ce type d'équipement à savoir la proximité d'un arrêt de transport en commun et la proximité des axes autoroutiers (A22).

La conception du projet a été confiée à la Direction Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Œuvre (DAMO) de la MEL (bureau d'étude interne). L'équipe-projet pluridisciplinaire associe les compétences d'un chargé d'opérations infrastructures, d'un architecte, d'un paysagiste et d'un dessinateur. L'insertion paysagère et la dimension environnementale ont ainsi fait l'objet d'une réflexion attentive afin de parvenir à un projet qualitatif répondant aux contraintes du maître

d'ouvrage et tenant compte de l'ensemble des









# 3 - PARTI PRIS ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Un parking paysagé qui marque cet équipement :

- une réflexion sur la fonction des espaces et les flux automobiles /piétons pour rendre l'espace lisible et sécurisé
- une attention portée aux revêtements, dans la maîtrise du budget
- des espaces verts et des plantations participants au verdissement du parking, maximisant l'infiltration directe et demandant un entretien limité
- une gestion des eaux pluviales aérienne respectueuse de l'environnement, facilitant la gestion et les interventions ultérieures et participant au verdissement du parking
- un équipement accueillant à l'image de son parvis, aménagé et signalé dans un souci de visibilité et d'amélioration du cadre de vie.



Aménagement et Habitat - Assistance à Maitrise d'Ouvrage et Maitrise d'Œuvre

4

Page

sur

### 4 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet propose une gestion alternative des eaux pluviales, avec un objectif de stockage et d'infiltration des eaux sur la parcelle. Cette gestion respectueuse de l'environnement sera mise en œuvre en maximisant les surfaces perméables sur le projet (42 % de la surface totale), grâce à :

- la création d'une « ceinture verte » entourant l'aire de stationnement (prairies de fauche + arbres-tiges);
- l'intégration de noues plantées permettant de tamponner les eaux de ruissellement. En façade le long du grand boulevard, une noue plus structurante et paysagée sera positionnée à l'emplacement du fossé d'origine.

Ces espaces contribueront au traitement paysager du parking tout en canalisant les flux piétons et automobiles.

Les surfaces minérales représentent quant à elles environ 2 000 des 3 560 m² du projet (58%) dont 140 m² sont consacrés à un parvis. Afin d'attirer le piéton vers cet espace, un traitement paysagé est mis en place : choix d'un revêtement qualitatif (de type pavage), végétalisation de l'espace (arbrestiges, noue paysagée), installation d'un mobilier (banc, corbeille) marquant le statut public du parvis... Sur l'espace de stationnement, les flux piétons visant à conduire les utilisateurs vers le parvis sont matérialisés par un changement de la couleur de l'enrobé (surfaces de roulement noires / cheminements piétons rouges).

La réalisation du projet nécessitera un défrichement du site. Les arbres existants ne présentent pas d'intérêt majeur mais ils ont atteint une taille adulte et participent à la couverture boisée du territoire. Un travail a donc été mené afin de conserver les sujets intéressants les plus excentrés. Les arbres abattus

(une vingtaine) seront quant à eux replantés en plus grand nombre (27 arbres) en périphérie du parking. Bretelle de sortie Autoroute A22

Aménagement et Habitat - Assistance à Maitrise d'Ouvrage et Maitrise d'Œuvre

Page 5 sur



1, rue du Ballon CS 50749 59034 LILLE CEDEX Tál: +33 (0)3 20 21 22 23 Fox 1 +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr

Aménagement et Habitat - Assistance à Maitrise d'Ouvrage et Maitrise d'Œuvre

6